

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 21 septembre 2021
Convocation faite
Le 8 septembre 2021

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 14 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, et le mardi quatorze septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2021, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{mes} Liliane PASSEFORT, Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M^{mes} Jennifer PECHEUX, Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), MM. André ESCOBAR (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), Robert ITUCCI (pouvoir à M^{me} Frédérique CHABOT), M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M^{mes} Lisbeth DE BARROS (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2021-09-179 Friche CELLATEX : contrat de location avec
Total Énergies pour l'installation d'une ferme
photovoltaïque**

Considérant l'acquisition de la Communauté de Communes de la Friche CELLATEX, fin 2017,

Considérant la nécessité de mettre à nu le site en vue d'une future exploitation d'une ferme photovoltaïque exploitée par Total Énergies,

Considérant le schéma suivant retenu pour cette sortie de friche :

- Mise en sécurité du site par l'ADEME notamment par l'enlèvement de 6 000 tonnes environ de déchets laissés par l'ancien exploitant (EST REFRACTAIRES) lors de sa liquidation. Cette mise en sécurité est financée intégralement par l'État. Les travaux devraient commencer dans les semaines qui viennent.
- Déconstruction de l'ensemble du site par arasement des bâtiments au niveau du sol avec maintien des dalles et fondations existantes. Cette déconstruction s'accompagnera d'une phase de dépollution pour les parties qui ne pourraient pas être laissées en état. Le montant de cette déconstruction est estimé à 340 726 €. Nous avons obtenu un accord de subvention DSIL 2021 de 170 358 € (50%).
- Une fois cette déconstruction réalisée, nous projetons de céder la majorité du site (hormis une partie réservée à LYONDELLBASELL) à l'installation d'une ferme photovoltaïque. Nous avons été approchés par plusieurs candidats potentiels. Après une prise de contact avec plusieurs d'entre eux, nous avons opté pour Total Énergies. En plus du site CELLATEX (environ 4,5 Hectares), la proposition de Total Énergies concerne également une parcelle mitoyenne appartenant à la ville de GIVET (environ 3,7 Hectares).

Considérant que la puissance de cette ferme photovoltaïque permettra une production équivalente à l'alimentation électrique annuelle de 3 877 habitants,

Considérant que cette mise en service est prévue en juillet 2024,

Entendu M. Dominique HAMAIDE demander s'il y aura bien deux conventions, l'une pour la Commune et une autre pour la Communauté,

Entendu le Président lui répondre qu'il y aura bien deux conventions distinctes,

Entendu M. Dominique HAMAIDE préciser que le Maire de GIVET avait demandé à conserver les garages à l'entrée de la Friche CELLATEX,

Entendu M. Mathieu SONNET, préciser que tous les bâtiments présents sur cette Friche seront détruits, pour laisser le terrain libre de toute emprise, comme figurant dans le projet d'implantation,

Entendu M. Claude WALLENDORFF regretter la destruction complète de toute la Friche CELLATEX et demander à ce que cette décision soit revue, car deux personnes sont intéressées pour racheter ces garages pour leur activités artisanales, et insister sur le caractère architectural de ces bâtiments,

Entendu le Président indiquer que cette demande sera étudiée, bien que le permis de démolition portant sur l'extension du site ait été signé par le Maire de GIVET,

Entendu le Président indiquer que l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour cette démolition a été publié,

Entendu M. Pascal GILLAUD s'interroger sur l'avenir des panneaux photovoltaïque à l'issue des 30 ans du contrat de location,

Entendu le Président l'informer qu'une prochaine réunion aura lieu avec Total Énergies et que cette question sera bien évidemment à l'ordre du jour,

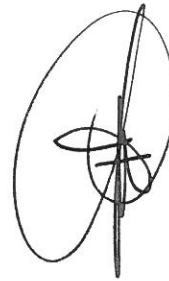
Entendu M. Claude WALLENDORFF préciser que le Conseil Municipal de GIVET devra par la même occasion délibérer sur cette implantation de Total Énergies sur leur terrain jouxtant la friche CELLATEX,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **approuve** le contrat de location avec l'entreprise Total Énergies pour l'installation d'une ferme photovoltaïque, pour une durée de 30 ans sur la Friche CELLATEX,
- * **donne délégation** au Président pour rédiger et signer tous documents nécessaires à la concrétisation de cette décision.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' followed by a series of loops and a vertical line, representing the name Bernard DEKENS.